

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux**
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Lumber and Building Supplies	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6TOR-12RM22/A	Date 2013-04-09
Client Reference No. - N° de référence du client E6TOR-12-RM22	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-514-6093
File No. - N° de dossier KIN-2-38266 (514)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaulieu, Gisele	Buyer Id - Id de l'acheteur kin514
Telephone No. - N° de téléphone (613)545-8064 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Selon les commandes subséquentes.	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Procédures pour les commandes subséquentes
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du *Guide des CCUA*

Liste des annexes :

- Annexe "A" - Besoin
- Annexe "B" - Base de paiement
- Annexe "C" - Region(s)
- Annexe "D" - Formulaire établissement des rapports
- Annexe "E" - Information requise

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

(i) Besoin

Offre à commandes visant à la fourniture d'une gamme de bois d'oeuvre et de matériaux de construction.

(ii) Ministère clients

Ministères fédéraux et à des organismes de la région de l'Ontario (excluant la région de la capitale nationale).

On prévoit que les principaux utilisateurs seront les employés du ministère de la Défense nationale et les ministères et organismes fédéraux dans les régions de Borden, de Kingston (incluant Campbellford), de North Bay, de Petawawa, de Toronto, de Kitchener et de Trenton.

(iii) Période de l'offre à commandes

La période de l'offre à commandes est du 1 juillet 2013 au 30 juin 2015.

(iv) Utilisation prévue dans chaque région:

Borden :	600 000,00 \$	Petawawa :	600 000,00 \$	North Bay :	40 000,00 \$
Kingston (including Campbellford) :	100 000,00 \$	Toronto :	40 000,00 \$		
Kitchener:	40 000,00 \$	Trenton :	600 000,00 \$		

-
- (v) les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007.
- (vi) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (21-03-2013) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre vingt dix (90) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province d'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I : offre technique (1 copie papier)
Section II : offre financière (1 copie papier)
Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes. En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II.1 : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe "B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II.2:

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change.

M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique**1.1.1 Critères techniques obligatoires**

- a) L'offrant doit respecter les exigences de l'annexe « A », Besoin.
- b) L'annexe "B", base de paiement, ne doit être en aucune façon modifiée.

-
- c) L'offrant doit remplir et présenter l'annexe "C", region, indiquant la (ou les) région(s) dont il peut assurer le service et le délai de livraison qu'il peut respecter à partir du moment où la commande est passée.
- d) L'offrant doit avoir en stock au moins 90 des articles numérotés de 1 à 128 sur la liste de l'annexe B, Base de paiement. L'offrant doit indiquer si les articles sont stockés (S) ou non stockés (NS) dans la colonne figurant à l'annexe B et/ou à l'annexe E, Calcul du prix à utiliser lors de l'évaluation.
- e) L'offrant doit fixer les prix conformément à l'annexe B, base de paiement. L'offrant doit présenter les prix d'au moins 110 des articles numérotés de 1 à 128 sur la liste de l'annexe B, base de paiement pour que sa soumission soit prise en compte. Les articles pour lesquels un ou plusieurs offrants n'ont pas indiqué de prix seront retirés du calcul du prix global pour l'ensemble des soumissionnaires, afin de déterminer le prix à utiliser dans l'évaluation pour chaque région.

1.2 Évaluation financière

- 1.2.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe "B", base de paiement.
- 1.2.2 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, frais de livraison COMPRIS, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.
- 1.2.3 Les offres pour chaque regions seront evaluatees separement.
- 1.2.4 L'offrant doit fournir une annexe "B", base de paiement distincte pour chaque région pour laquelle il présente une soumission si les prix offerts sont différents. Si les prix sont les mêmes, l'offrant peut indiquer les régions applicables dans l'espace prévue à cette fin à l'annexe B base de paiement. Au moment de présenter des prix, l'offrant devrait garder à l'esprit l'utilisation totale anticipée de la région pour laquelle il présente une offre. Voir Partie 1, article 2, Sommaire de la DOC.
- 1.3 Les prix unitaires fermes fournis à l'annexe "B", base de paiement seront utilisés dans le calcul du prix global total servant à l'évaluation financière. Les prix à l'annexe "B", base de paiementseront multipliés par les quantités estimées fournies. Ces usages estimatifs sont établis aux fins d'évaluation seulement.
- 1.4 Pour fins d'évaluation uniquement, si certains articles ne sont pas tarifés par un soumissionnaire, le prix le plus élevé cité par les autres soumissionnaires pour cet article sera utilisé comme prix pour fin d'évaluation. Tout article (s) non cité par tous les soumissionnaires seront éliminés de l'évaluation.

2. Méthode de sélection

- 2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. On recommandera l'attribution de l'offre à commandes au soumissionnaire ayant proposé l'offre recevable la plus basse conformément au point 2.2 Ci-après.

2.2. Offres à commandes (OC) multiples

2.2.1 Il est prévu qu'un maximum de 2 offres à commandes seront établies pour la région de Petawawa, 3 offres à commandes seront établies pour la région de Trenton, 1 offre à commandes sera établie pour la région de Borden, 1 offre à commandes sera établie pour la région de North Bay, 1 offre à commandes sera établie pour la région de Kingston (incluant Campbellford), 1 offre à commandes sera établie pour la région de Toronto et 1 offre à commandes sera établie pour la région de Kitchener.

2.2.2 La valeur en dollars de l'OC sera établi comme suit :

- (a) Lorsqu'une OC sera attribuée pour une région précise, la valeur totale de l'utilisation prévue sera attribuée.
- (b) Lorsque deux OC seront attribuées pour une région précise, le soumissionnaire dont le prix est le plus bas recevra 60 % de l'utilisation prévue et le soumissionnaire qui s'est classé deuxième pour ce qui est du prix recevra 40 % de l'utilisation anticipée.

Exemple : Utilisation anticipée - Petawawa : 600 000,00 \$

Première OC - 360 000,00 \$ Deuxième OC - 240 000,00 \$

- (c) Lorsque trois OCPR sont attribuées pour une région précise, le soumissionnaire qui offre le prix le plus bas recevra 50 % de l'utilisation anticipée, celui qui s'est classé deuxième pour ce qui est du prix recevra 30 % et le troisième recevra 20 %.

Exemple: Utilisation anticipée - Trenton : 600 000,00 \$

Première OC - 300000,00 \$ Deuxième OC - 180 000,00 \$ Troisième OC - 120 000,00 \$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2006, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de

conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux - attestation - 200 000\$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch.44;
- c) est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) est assujéti au PCF et possède un numéro

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe "A".

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe "D". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trois mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 juillet 2013 au 30 juin 2015.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Gisele Beaulieu
 Titre : Spécialiste en approvisionnement
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements
 86 rue Clarence, 2ème Étage
 Kingsto, Ontario
 K7L 1X3
 Téléphone : 613-545-8064
 Télécopieur : 613-545-8067
 Courriel : gisele.beaulieu @pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

(l'information sera insérée par le Canada à l'issuance de l'offre permanente)

5. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont les Ministères fédéraux et les organismes de la région de l'Ontario (excluant la région de la capitale nationale).

6. Procédures pour les commandes

6.1 Des offres a commandes ont ete emise comme suit: (Canada inserera l'information au moment des adjudications des offres).

Borden:

Petawawa:

Kingston (incluant Campbellford)

Toronto:

Kitchener:

North Bay:

Trenton:

6.2 Dans une région où une seule offre à commandes a été attribuée, les utilisateurs autorisés passeront les commandes subséquentes conformément à l'article 8 - Limite des commandes subséquentes.

6.3 Pour les commandes subséquentes dans les zones où il ya des Offres à commandes multiples les utilisateurs autorisés devrons:

Pour les commandes subséquentes dans les zones où il ya des Offres à commandes multiples les utilisateurs autorisés aborderont l'offre à commandes la mieux cotée pour la région concernée, afin de déterminer si l'exigence peut être satisfaite par l'offrant.

Si l'offrant est en mesure de répondre à l'exigence, la commande doit être faite contre cette offre à commandes. Si l'offrant est incapable de répondre à l'exigence, l'utilisateur autorisée abordera l'offrant suivant. L'utilisateur autorisée devra procéder comme ci-dessus jusqu'à ce qu'un offrant indique qu'il ne peut répondre à l'exigence de l'appel l'offre à commandes.

Toutes les commandes subséquentes sont soumis à la limitation à l'article 8 - Limitation des commandes subséquentes.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou une version électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010 A (2013-03-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Region(s)
- h) l'offre de l'offrant en date du (l'information sera insérée par Canada au moment de l'adjudication de l'offre à commandes).

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à

commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2013-03-21), conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2013-03-21), conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) *précisé(s) dans l'annexe "B"*. Les droits de douane *sont inclus* et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Method of Payment

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiement multiples

4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B2004C (2006-06-16) Bois - estampillage de la classe

ANNEXE « A » BESOIN

1.0 Besoin

- 1.1 Pour la fourniture d'une variété de bois d'oeuvre et de matériaux de construction, au besoin, aux ministères et organismes fédéraux de la région de l'Ontario (excluant la région de la capitale nationale) durant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015.
- 1.2 Il est prévu que les principaux utilisateurs seront le ministère de la Défense nationale ainsi que les ministères et organismes fédéraux de la (ou des) région(s) de le nom de la (ou des) région(s) seront insérés au moment de l'attribution du contrat.
- 1.3 Les ministères et les organismes fédéraux de la région de l'Ontario qui sont situés à l'extérieur de cette (ou ces) région(s) peuvent également utiliser l'offre à commandes. Les prix indiqués à l'annexe B s'appliqueront, mais des frais de livraisons supplémentaires pourraient être facturés.
- 1.4 L'annexe B inclut une liste de bois d'oeuvre et de matériaux de construction qui peuvent être achetés aux termes de (ou des) offre(s) à commandes. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et des articles de même nature dont ne fait pas état à la présente peuvent être commandés dans le cadre d'une (ou de plusieurs) offre(s) à commandes. **Il est interdit d'utiliser une (ou des) offre(s) à commandes pour obtenir du matériel architectural (verrou, serrures complètes, etc.), des agrégats, des outils, des appareils électriques, de la peinture ou du matériel de plomberie ou tout autre article disponible dans une offre à commandes existante ou dans un Arrangement en matière d'approvisionnement existant.**
- 1.5 Aucune limite minimum pour les commandes subséquentes ne s'appliquera. Les commandes subséquentes de l'offre à commandes peuvent être faite par des ministères clients pour passer différentes commandes de petite quantité pour plusieurs points de services dans leurs installations. Il est possible de passer des commandes subséquentes pour de petites quantités d'articles ou pour un seul article durant la période de l'offre à commandes. Le document de la commande subséquente fera état de toute consignes spéciales relatives à la livraison.
- 1.6 Chaque demande subséquente constitue un contrat distinct et les produits livrables pour chaque commande subséquente doivent être emballés séparément.
- 1.7 Un bordereau d'emballage indiquant le numéro de l'offre à commandes, le numéro de la commande subséquente, la date de l'expédition, les quantités, les unités et les numéros de pièce des produits livrables doit être inclus dans chaque chargement.
- 1.8 L'offrant doit, sur demande, fournir au destinataire des copies des listes de prix en vigueur et les modifications subséquentes.
- 1.9 Sauf indication contractaire, il est inacceptable et interdit de remplacer un produit commandé par un autre.
- 1.10 L'emballage et l'expédition doivent être conformes aux normes de l'industrie relatives aux articles applicables afin de garantir leur arrivée à destination en toute sécurité. L'offrant est responsable des articles jusqu'à ce qu'ils aient été livrés à l'utilisateur désigné et que ce dernier les aient acceptés. Les frais liés aux dommages avant l'arrivée de la marchandise à destination seront assumés par l'offrant.
- 1.11 Délai de livraison : sera inséré au moment de l'attribution de l'offre à commandes.

ANNEXE « B »**BASE DE PAIEMENT****1.0 Base de Paiement**

- 1.1 Pour les commandes subséquentes dans la (ou les) régions(s) désignée(s) ci-après, les offrants seront payés en dollars canadiens, le prix à l'unité et/ou le prix de lots, taxe sur les produits et services en sus, destination FAB, frais de livraisons, taxes de douane et taxes d'accise inclus. Pour toutes les commandes subséquentes à l'extérieur de la (ou des) région(s) désignée(s) ci-après, des frais de livraisons peuvent être facturés en plus.
- 1.2 Les prix à l'unité offerts ci-après au point 3.0 Liste des articles sont des prix plafond pouvant faire l'objet de rajustement à la baisse seulement.
- 1.3 La Liste des articles de la présente offre à commandes est une liste de bois d'oeuvre et de matériaux de construction qui peuvent être achetés aux termes d'une (ou de plusieurs) offre(s) à commandes. Cette liste n'est pas exhaustive et des articles de même nature qui ne figurent pas sur la liste ci-après peuvent être commandés au moyen d'une (ou de plusieurs) offre(s) selon le rabais offert ci-après.
- 1.4 Chaque facture doit indiquer tout rabais applicable, présenté ci-après, sur une ligne distincte. Une phrase indiquant sur la facture qu'un rabais a été inclus dans le prix à l'unité n'est pas considérée comme acceptable.

2.0 Période

Annee 1: du 1 juillet 2013 au 30 juin 2014.

Annee 2: du 1 juillet 2014 au 30 juin 2015.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM22/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E6TOR-12-RM22

Amd. No. - N° de la modif.
 kin514
 File No. - N° du dossier
 KIN-2-38266

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin514
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.0 Liste des articles: L'offrant doit présenter une annexe "B" Base de paiement séparée pour chaque région pour lequel ils soumettent une offre, si les prix offerts sont différents. Si les prix sont les mêmes l'offrant peut lister les régions applicables dans l'espace prévu.

Région(s)						
No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).
A. BOIS D'OEUVRE						
Pin blanc séché au four, classe C et D de choix, et mieux, D4S, longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pi:						
1		1 po x 4 po	PI LIN	1,500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
2		1 po x 6 po	PI LIN	2,500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
3		1 po x 8 po	PI LIN	1,300	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
4		1 po x 10 po	PI LIN	500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
5		2 po x 4 po	PI LIN	3,200	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
6		2 po x 6 po	PI LIN	5,800	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
ÉSP (Épinette, jacquier ou sapin), classe2 ou mieux, D4S, longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pi:						
7		1 po x 3 po	PI LIN	900	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
8		2 po x 4 po	PI LIN	20,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
9		2 po x 6 po	PI LIN	11,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
10		2 po x 8 po	PI LIN	7,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
11		2 po x 12 po	PI LIN	3,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
Cèdre rouge de l'Ouest, catégorie construction, D4S, longueurs d'au moins 10 pi :						
12		2 po x 4 po	PI LIN	600	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
13		4 po x 4 po	PI LIN	1500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).
Bois d'épINETTE, de pin, de chêne blanc ou de jacquier (traité sous pression) (teneur en humidité entre 12% et 19%), longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pi:						
14		1 po x 6 po	PI LIN	2,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
15		1 po x 12 po	PI LIN	7,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
16		2 po x 4 po	PI LIN	7,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
17		2 po x 6 po	PI LIN	5,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
18		2 po x 8 po	PI LIN	8,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
19		2 po x 10 po	PI LIN	1,100	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
20		2 po x 12 po	PI LIN	600	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
21		4 po x 4 po	PI LIN	2,600	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
22		6 po x 12 po	PI LIN	500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
23		6 po x 6 po	PI LIN	800	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
24		6 po x 12 po	PI LIN	500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
25		8 po x 8 po	PI LIN	300	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
26		10 po x 10 po	PI LIN	200	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
Bois d'oeuvre traité sous pression à l'ACQ (sel d'ammonium quaternaire de cuivre alcalin)						
27		2 po x 4 po	PI LIN	1,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
28		2 po x 6 po	PI LIN	200	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
29		2 po x 8 po	PI LIN	500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
30		2 po x 10 po	PI LIN	200	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
31		2 po x 12 po	PI LIN	200	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
32		4 po x 4 po	PI LIN	500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
Bois d'oeuvre d'épINETTE, catégorie construction #1 et #2 D4S: longueurs d'au moins 8 pi						
33		2 po x 2 po	PI LIN	2,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
34		2 po x 3 po	PI LIN	1,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
35		2 po x 4 po	PI LIN	15,000	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
36		2 po x 6 po	PI LIN	7,500	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
37		2 po x 8 po (kiln dried)	PI LIN	1,900	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
38		2 po x 10 po (kiln dried)	PI LIN	1,700	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN
39		2 po x 12 po (kiln dried)	PI LIN	525	\$ /PI LIN	\$ /PI LIN

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).
B. PRODUITS DE BOIS D'OEUVRE						
Goujons en bois dur, longueurs non assorties						
40		1/4 po	PI LIN	200	\$	/PI LIN
41		3/8 po	PI LIN	200	\$	/PI LIN
42		1/2 po	PI LIN	200	\$	/PI LIN
43		5/8 po	PI LIN	200	\$	/PI LIN
44		3/4 po	PI LIN	200	\$	/PI LIN
45		1 po	PI LIN	650	\$	/PI LIN
46		1 1/4 po	PI LIN	250	\$	/PI LIN
Mouleurs en pin, longueurs non assorties						
47		Quart-de-rond 3/4 po x 3/4 po	PI LIN	1,500	\$	/PI LIN
48		Encadrement 7/16 po x 2 1/4 po	PI LIN	1,500	\$	/PI LIN
49		Gorge 3/8 po x 3/8 po	PI LIN	1,500	\$	/PI LIN
Panneaux de fibres de densité moyenne (MDF), 4 pi x 8 pi						
50		1/2 po	FEUILLE	50	\$	/PI LIN
51		5/8 po	FEUILLE	50	\$	/PI LIN
C. CONTREPLAQUÉ						
Contreplaqué, grain sain, âme de plaquage pour l'intérieur, adhérence de la colle B1C, 4 pi x 8 pi						
52		1/8 po	FEUILLE	12	\$	/FEUILLE
53		1/4 po	FEUILLE	150	\$	/FEUILLE
54		1/2 po	FEUILLE	80	\$	/FEUILLE
55		3/4 po	FEUILLE	180	\$	/FEUILLE
Contreplaqué, grain sain, âme de plaquage pour l'intérieur, adhérence de la colle G2S, 4 pi x 8 pi						
56		1/8 po	FEUILLE	10	\$	/FEUILLE
57		1/4 po	FEUILLE	50	\$	/FEUILLE
58		1/2 po	FEUILLE	60	\$	/FEUILLE
59		3/4 po	FEUILLE	100	\$	/FEUILLE

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).
Contreplaqué, Extérieur, sapin G1S, 4 pi x 8 pi						
60		1/4 po	FEUILLE	160	\$	/FEUILLE
61		1/2 po	FEUILLE	675	\$	/FEUILLE
62		3/4 po	FEUILLE	220	\$	/FEUILLE
63		5/8 po	FEUILLE	75	\$	/FEUILLE
Contreplaqué, Extérieur, sapin G2S, 4 pi x 8 pi						
64		1/2 po	FEUILLE	325	\$	/FEUILLE
65		3/4 po	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE
Contreplaqué, Chêne, âme de placage G2S, 4 pi x 8 pi						
66		1/4 po	FEUILLE	25	\$	/FEUILLE
67		1/2 po	FEUILLE	25	\$	/FEUILLE
68		3/4 po	FEUILLE	25	\$	/FEUILLE
Contreplaqué, Épinette, standard, 4 pi x 8 pi						
69		½ po	FEUILLE	300	\$	/FEUILLE
70		¾ po	FEUILLE	300	\$	/FEUILLE
Contreplaqué, Épinette, standard, en feuille, 4 pi x 8 pi						
71		1/2 po	FEUILLE	100	\$	/FEUILLE
72		3/4 po	FEUILLE	100	\$	/FEUILLE
D. PLAQUES DE PLÂTRE - et produits connexes.						
73		1/2 po x 4 pi x 8 pi	FEUILLE	300	\$	/FEUILLE
74		1/2 po x 4 pi x 10 pi	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE
75		1/2 po x 4 pi x 12 pi	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE
76		5/8 po x 4 pi x 8 pi	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE
77		5/8 po x 4 pi x 10 pi	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE
78		5/8 po x 4 pi x 12 pi	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE
79		3/8 po x 4 pi x 8 pi	FEUILLE	200	\$	/FEUILLE

E6TOR-12RM22/A

kin514

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6TOR-12-RM22

KIN-2-38266

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s). \$/FEUILLE	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s). \$/FEUILLE
80		Contreplaqué mural hydrofuge en fibrociment Durock 1/2po x 32po x 60po	FEUILLE	30	\$	\$/FEUILLE
81		Enduit antipoussière pour plaque de plâtre, 23kg	SAC	50	\$	\$/SAC
82		Baguette d'angle pour plaque de plâtre, longueurs de 10pi	CHAQUE	100	\$	\$/CHAQUE
E. MATÉRIEL DE FIXATION						
Cloues pneumatiques, clous en bandes et clous en bobines (boîtes de 50lb)						
83		2 1/2 po (7.2 M)	BOÎTES	50	\$	\$/BOÎTES
84		3 po (4.5 M)	BOÎTES	50	\$	\$/BOÎTES
85		3 1/4 po (4.5 M)	BOÎTES	50	\$	\$/BOÎTES
86		3 1/2 po (4.5 M)	BOÎTES	50	\$	\$/BOÎTES
Clous de finition (boîtes de 50lb)						
87		1 1/2 po	BOÎTES	20	\$	\$/BOÎTES
88		2 po	BOÎTES	20	\$	\$/BOÎTES
Clous Ardox standard (boîtes de 50lb)						
89		2 1/2 po	BOÎTES	15	\$	\$/BOÎTES
90		3 1/2 po	BOÎTES	40	\$	\$/BOÎTES
Clous Ardox galvanisés (boîtes de 50lb)						
91		2 1/2 po	BOÎTES	15	\$	\$/BOÎTES
92		3 1/2 po	BOÎTES	15	\$	\$/BOÎTES
Clous pour couverture galvanisés (boîtes de 50lb)						
93		1 1/4 po	BOÎTES	15	\$	\$/BOÎTES
94		1 1/2 po	BOÎTES	15	\$	\$/BOÎTES

E6TOR-12RM22/A

kin514

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6TOR-12-RM22

KIN-2-38266

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).
Vis à béton (boîtes de 100)						
95		à tête plate de 3/16" x 1 1/4"	BOÎTES	25	\$	/BOITES
96		à tête plate de 3/16" x 2 1/4 "	BOÎTES	25	\$	/BOITES
97		à tête plate de 3/16" x 2 3/4 "	BOÎTES	25	\$	/BOITES
98		à tête plate de 3/16" x 3 1/4"	BOÎTES	25	\$	/BOITES
Vis auto-taraudeuses à tête hexagonale (boîtes de 100)						
99		6 x 1/2"	BOÎTES	100	\$	/BOITES
100		8 x 1"	BOÎTES	100	\$	/BOITES
101		8 x 1 1/4"	BOÎTES	100	\$	/BOITES
102		10 x 1/2"	BOÎTES	100	\$	/BOITES
Vis à bois						
103		Vis pour plaque de plâtre de 6 x 1 1/4po (boîtes de 8000)	BOÎTES	7	\$	/BOITES
104		Vis pour plaque de plâtre de 6 x 1-5/8po (boîtes de 5000)	BOÎTES	7	\$	/BOITES
Tire-fonds en zinc						
105		3/8" x 3"	CHAQUE	100	\$	/CHAQUE
106		1/4" x 4"	CHAQUE	100	\$	/CHAQUE
107		3/8 " x 4"	CHAQUE	100	\$	/CHAQUE
108		1/2" X 6"	CHAQUE	100	\$	/CHAQUE

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s).
F. POTTEAUX EN MÉTAL						
109		3 5/8 " X 8 pi	CHAQUE	500	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
110		3 5/8 " x 10 pi.	CHAQUE	500	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
111		6" x 10 pi.	CHAQUE	500	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
112		6 " x 12 pi	CHAQUE	500	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
G. FEUILLES DE PLEXIGLAS DE 4PI X 8PI						
113		1/8po d'épaisseur	FEUILLE	7	\$ /FEUILLE	\$ /FEUILLE
114		1/4 po d'épaisseur	FEUILLE	4	\$ /FEUILLE	\$ /FEUILLE
115		1/2 po d'épaisseur	FEUILLE	2	\$ /FEUILLE	\$ /FEUILLE
116		3/4 po d'épaisseur	FEUILLE	2	\$ /FEUILLE	\$ /FEUILLE
H. PRODUITS DE CALFEUTRAGE ET COLLES						
117		Colle à charpente, format de 3litres	CHAQUE	10	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
118		Colle à charpente, format de 1litre	CHAQUE	12	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
119		Produit de calfeutrage, silicone, pour bain et carreaux, blanc, cartouche de 300ml	CHAQUE	15	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
120		Produit de calfeutrage, silicone, pour portes et fenêtres, clair, 300 ml	CHAQUE	10	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
121		Colle - prise sûre, 400ml	CHAQUE	50	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
122		Produit de calfeutrage, latex, Mono, intérieur	CHAQUE	25	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
123		Colle contact, format de 4litres (3,8l)	CHAQUE	10	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
124		Mousse d'étanchéité pour remplir les vides, bas foisonnement	CHAQUE	10	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
125		Durabond 90, sac de 15kg	SAC	6	\$ /SAC	\$ /SAC

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM22/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6TOR-12-RM22

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-2-38266

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin514
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

No. d'article	Stocké (S) Non stocké (NS)	Description	Unité de distribution	Quantités estimées	Année 1: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s). \$/CHAQUE	Année 2: Prix à l'unité, destination FAB INCLUANT tout frais de livraison pour la (ou les) région(s) indiquée(s). \$/CHAQUE
126		Adhésif PL200 Premium, 300 ml	CHAQUE	30	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
127		Adhésif PL400 Premium, 300 ml	CHAQUE	30	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE
128		Adhésif Prosol 951, gorge	CHAQUE	EA	\$ /CHAQUE	\$ /CHAQUE

J. DIVERS**129- Carreau et colles**

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise de:

Annee 1: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 4000\$.)

Annee 2: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 4000\$.)

130- Portes

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise de:

Annee 1: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 6000\$.)

Annee 2: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 6000\$.)

131- Isolant/parement/écran

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise de:

Annee 1: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 2000\$.)

Annee 2: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 2000\$.)

132- Vitres/miroirs

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise de:

Annee 1: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 4000\$.)

Annee 2: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 4000\$.)

133- Adhésifs/produits de calfeutrage/colles

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise de:

Annee 1: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 500\$.)

Annee 2: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 500\$.)

134- Matériel de fixation

D'autres types d'articles divers doivent être conformes à la liste de prix proposés _____, moins une remise de:

Annee 1: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 4000\$.)

Annee 2: _____ pour cent. (Utilisation d'une valeur estimative de 4000\$.)

ANNEXE "C "**Regions**

L'offrant doit indiquer à quelle(s) région(s) il fournira ses services et le délai de livraison qu'il peut respecter à partir du moment où la commande est passée.						
	Services offerts	Services ne sont pas offerts	Livraison requise pour les installations du MDN situés dans la région	Délai peut être respecté	Délai ne peut être respecter	Solution de rechange offerte pour la livraison
1. Borden			Urgent - même journée			
			Articles stockés - 24 heures -			
			Articles non stockés - 1 semaine			
2. Kingston (Incluant Campbellford)			Urgent - même journée			
			Articles stockés - 24 à 48 heures			
			Articles non stockés - 1 semaine			
3. North Bay			Urgent - même journée			
			Articles stockés - 24 à 48 heures			
			Article non stockés - 1 semaine			
4. Petawawa			Urgent - même journée			
			Articles stockés - 24 à 48 heures			
			Articles non stockés - 1 semaine			
5. Trenton			Urgent - même journée			
			Articles stockés - 24 à 48 heures			
			Articles non stockés - 1 semaine			
6. Toronto			Urgent - même journée			
			Articles stockés - 24 à 48 heures			
			Articles non stockés - 1 semaine			

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM22/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12-RM22

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38266

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin514

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Kitchener			Urgent - même journee			
			Articles stockés - 24 à 48 heures			
			Articles non stockés - 1 semaine			

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM22/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin514

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12-RM22

File No. - N° du dossier

KIN-2-38266

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "E"

Information requise

1. Information Requise

1.1 Représentant de l'entrepreneur

Information Générale:

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Cellulaire: _____
Courriel : _____

2- Numéro d'entreprise - approvisionnement

3. Indiquer le nom de tous les membres de la direction de l'offrant

